

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026/07/63

**Objet** : 63 - Signature d'une Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours lors du concert en plein air « Summer break », le mercredi 26 août 2026

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser une soirée musicale festive durant l'été

### Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention avec L'ASSOCIATION DE PROTECTION CIVILE DU CALVADOS - 27 bis rue Camille Blaisot - 14210 EVRECY pour un montant de 602 € dans le cadre du concert en plein air « Summer break » qui aura lieu le mercredi 26 août 2026.

Fait à Vire Normandie, le 2 juillet 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260706-63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026

Décision du Maire n°2026/07/63 du 2 juillet 2026

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

